

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU RE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- afférents au Conseil : 10

- en exercice : 10

- qui ont pris part à
la délibération : 9*Séance du 25 mai 2023***01247.2023.5.032***L'an deux mil vingt DEUX vingt trois , le 25 mai à 19 heures*

Date de la convocation : 17.05.2023

Date d'affichage : 31.05.2023

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : M. VIALLET, MC COUTURIER, M. VUILLERMOZ, P.
ECAILLE, C. GROSGURIN, S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD
Arrivé en cours de séance : Christian GROSGURIN
Absent : J.F. JOLY

G. LEGAY a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'article
2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : PATRIMOINE – GESTION DES BIENS – TERRAIN COMMUNAL – Vente
d'un terrain sis rue de la Malle Poste « Ancienne station d'épuration », partie détachée
de la parcelle B 863**

**a) TERRAIN COMMUNAL- Vente d'un terrain sis rue de la Malle Poste « ancienne station
d'épuration », partie détachée de la parcelle B 863**

Vu la demande d'achat reçu le 7 juin 2022 émise par M. et Mme Darmey ;

Vu la délibération 01247.2023.4.024 du 20 avril 2023 annonçant l'intention de la commune de vendre
la parcelle B1964, issue de la division parcellaire B863 pour une superficie de 376m², aux requérants
M et Mme Darmey, propriétaire de la parcelle attenante, au prix de 16 000€ ;

Vu le document d'arpentage et son extrait modèle 1, ainsi que le plan de division au 1/250 référencé
122 107 01 03 réceptionnés le 9 mai 2023, document établi par le géomètre expert, Pascal Olmi,

Vu le nouvel état cadastral réalisé suite à cette division, nommant B 1964 la parcelle dont la vente est
envisagée et B 1965 la parcelle destinée à rester propriété de la commune ;

Vu l'acceptation de l'offre par les intéressés ;

Vu l'absence d'autres demandes ;

Vu la valeur vénale estimée par le domaine du 9 décembre 2022 à 16000€ avec une marge de plus ou
moins 10% ;


Entendu l'exposé de madame le maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- De vendre la parcelle B 1964 située rue de la Malle aux demandeurs M. et Mme Darmey, propriétaires de la parcelle qui la jouxte, au prix de 16 000€.
- De mandater Mme le maire pour tout acte nécessaire à cette fin.
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 9

DELIBERATION N°01247.2023.5.032

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 
ID : 001-210102471-20230525-0124720235032-DE

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Pour copie conforme

après dépôt en Préfecture

Le Maire, M.VIALLET

le :

et publication et notification

le :